

> **Vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines**
Projet ATRACTIV

COMPTE-RENDU

Séminaire de restitution :

« Comment anticiper le risque de pollutions marines au niveau local ? »

Conseil Régional de Basse-Normandie
Abbaye aux Dames, 15 décembre 2006



Chantier de nettoyage grossier : ramassage manuel et mécanique
Labenne nord, Landes (40) Novembre 2003 (source © cedre)



Conservatoire Botanique National



Syndicat Mixte
Littoral normand



Conservatoire du Littoral
5,7 rue Pémagnie - 14000 CAEN
Tel : 02.31.15.30.90 / Fax : 02.31.15.30.99

Contact : Thibaut THIERRY
t.thierry@conservatoire-du-littoral.fr

COMPTE-RENDU

11 janvier 2007

Chaque présentation PowerPoint fait l'objet d'un document .pdf fourni sur demande sur papier ou support CD auprès de la Délégation Normandie du Conservatoire du Littoral.

*** Ouverture du séminaire**

par Jean-Karl DESCHAMPS - Vice-Président de la Région Basse-Normandie, Président de la Commission Environnement, ruralité et agriculture durable

Jean Karl Deschamps remercie les participants et notamment les élus des collectivités littorales qui ont souhaité s'associer à cette journée mais aussi les représentants de l'Etat. Il se réjouit de la tenue de cette réunion qui marque l'aboutissement de la première étape d'un projet original. Il félicite le Conservatoire du Littoral d'avoir mené ce projet innovant qui a été monté rapidement, sur la base d'une opportunité financière. Il se réjouit enfin de la collaboration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec laquelle la Région prépare, pour la première fois, une convention cadre.

Le contexte est rappelé :

La Région Basse-Normandie a la volonté de devenir une véritable éco-région : à ce titre, elle s'est engagée en faveur du développement durable, lors du lancement en mai 2006 de son Agenda 21.

En matière d'environnement, elle souhaite répondre, dans le cadre de ses compétences aux grands enjeux internationaux : érosion de la biodiversité, changements climatiques, gestion des risques... C'est pourquoi, le Conseil Régional a adopté de nouvelles politiques environnementales, lors de l'Assemblée Plénière du 22 septembre 2006, qui concernent l'eau, l'énergie et la biodiversité.

En septembre, la Région a également initié des réflexions sur sa stratégie pour la biodiversité, afin de mieux prendre en compte cet enjeu essentiel dans les activités humaines. L'intérêt de la Région pour la biodiversité s'est traduit par une demande forte pour intégrer cette thématique au futur Contrat de Projet Etat-Région et aux futurs Programmes Opérationnels européens.

L'implication de la Région Basse-Normandie dans le projet ATRACTIV fait écho à son engagement en faveur de la protection du littoral (soutien aux acquisitions du Conservatoire du Littoral, actions de connaissance, programme Interreg IIIB BRANCH sur l'impact du changement climatique sur la Biodiversité) et plus généralement sur l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel par le biais de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, en particulier avec l'antenne bas-normande du Conservatoire botanique National de Brest qui a apporté toutes ses compétences techniques au projet. Face à ces enjeux, la Région s'est associée avec l'AESN à ce projet qui, de par son caractère innovant et sa volonté d'anticipation, répond à plusieurs priorités: la préservation de la biodiversité, la prévention des risques, la protection du littoral, le soutien aux activités économiques qui s'y exercent... En outre, la biodiversité littorale est souvent mal connue et la constitution d'un état de référence des espaces naturels littoraux est un préalable indispensable aux actions pouvant être menées en cas de pollutions accidentelles. Il serait intéressant que ce projet puisse s'étendre à la Haute-Normandie, permettant une couverture quasi-complète de la façade littorale française, du Nord-Pas de Calais aux Pays de la Loire.

L'année 2006 constitue la première étape du projet. En 2007, la Région et l'AESN maintiendront leur appui au projet en partenariat avec la DIREN de Basse-Normandie. L'accent sera mis sur l'installation concertée du cadre opérationnel. C'est pour amorcer cette concertation que la Région, le Conservatoire du Littoral et l'AESN se sont associées pour organiser ce séminaire.

La parole est ensuite donnée à Fabienne Allag Dhuisme, Directrice de l'environnement et du développement durable à la Région, qui assure ainsi l'animation de la journée.

❖ Missions littorales de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et implication dans le projet ATRACTIV

par Jacques ROMBAUT, Directeur de la délégation au Littoral et à la Mer, Agence de l'Eau Seine Normandie

Le rôle de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est présenté, et notamment le IXème programme mis en place pour la période 2007-2012 qui donne la feuille de route de son action. Ce dernier s'appuie sur les dernières dispositions législatives et réglementaires (charte de l'environnement, Directive cadre sur l'eau, Stratégie Nationale du Développement durable, loi sur l'eau,...), mettant en avant « une dynamique de projets », dans la mise en œuvre des SDAGE, la protection de la santé et de l'environnement, la gestion des situations de crise et l'accompagnement des politiques de gestion locale.

Avec le développement d'une politique littorale, l'AESN a créé une délégation au littoral et à la mer en 1993. Cette dernière est notamment chargée de la mise en œuvre de la DCE sur les masses d'eau côtières, la protection des milieux littoraux dans un contexte de gestion intégrée des zones côtières. Fidèle partenaire du Conservatoire du littoral, l'AESN contribue aujourd'hui financièrement à la mise en place du projet ATRACTIV, outil d'évaluation et de surveillance des milieux naturels littoraux face aux pollutions d'origine marine, dans la continuité des actions déjà engagées selon une approche élargie et prospective.

Session I

Le projet ATRACTIV, une réponse à la protection du littoral normand face aux pollutions marines...

❖ Un des atouts du projet ATRACTIV : une approche cohérente des habitats

par Catherine ZAMBETTAKIS, déléguée de l'antenne Basse-Normandie du Conservatoire Botanique National de Brest

Le Conservatoire Botanique National de Brest assure sur le Grand Ouest une mission de connaissance et de conservation de la flore sauvage et des milieux naturels. Il apporte son soutien méthodologique et technique aux collectivités, services de l'Etat et gestionnaires d'espaces naturels. Fort de sa grande expérience dans la réalisation d'un état de référence des espaces littoraux suite à l'accident de l'Erika et au développement d'un pôle habitats naturels, c'est un partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet ATRACTIV.

Le travail mené en Bretagne et Pays de la Loire suite à la catastrophe de l'Erika est ainsi présenté, rappelant des éléments de méthodologie et insistant sur la mise à disposition de cet état des lieux réalisé en 3 ans sur un linéaire de 2700 km, via un site internet qui permet d'accéder à différentes cartographies (milieux naturels, enjeux patrimoniaux sur le littoral, cartes de sensibilité).

Les compétences du pôle habitats mises en place avec la naissance du réseau Natura 2000 sont aussi mises à contribution pour le projet. La méthodologie de caractérisation et de cartographie des habitats naturels définie pour les sites Natura 2000 est en effet reprise pour la réalisation de cet état de référence : caractérisation phytosociologique des communautés végétales, localisation sous SIG au 1:5000^e des habitats élémentaires, définition de l'état de conservation des habitats.

Enfin, une cohérence méthodologique (acquisition, mise à jour, évaluation) et une mutualisation des données sur les habitats naturels acquises par les différents programmes en prise avec le littoral naturel (Natura 2000, programme BRANCH sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité, plans de gestion de sites du CEL,...) est nécessaire.

✳ Restitution de l'état de référence sur le patrimoine biologique du littoral et perspectives

par Thibaut THIERRY, chargé du projet, Délégation Normandie du Conservatoire du littoral

L'objectif de l'état de référence est de réaliser un état des lieux du patrimoine biologique présent sur le littoral bas-normand et de qualifier ensuite sa vulnérabilité face à une pollution marine de type hydrocarbure ou chimique.

Le périmètre d'étude comprend le domaine public maritime et les milieux naturels compris entre le trait de côte et l'arrière littoral, dans la limite des milieux à « typicité côtière ». Au regard des inquiétudes exprimées, il apparaît que les espaces naturels littoraux ainsi identifiés sont tous couverts par des protections et des inventaires déjà rendus publics (ZNIEFF de type I, espaces remarquables au titre de l'article L146-6 du Code de l'Urbanisme, espaces non urbanisés compris dans la bande des 100m, réseau Natura 2000, secteurs d'intervention du CEL ou des départements dans le cadre des ENS, sites classés,...). Une connaissance plus précise de ces milieux naturels ne crée donc pas d'insécurité juridique supplémentaire dans les projets d'aménagement sur le littoral.

Dans un premier temps, la vulnérabilité patrimoniale des habitats naturels a été abordée. Elle est décrite par deux paramètres : intérêt patrimonial (au regard de la Directive Européenne Habitats ou zone humide arrière littorale) et état de santé de l'habitat. De même, la localisation des espèces végétales patrimoniales mise à disposition par le Conservatoire Botanique National de Brest a été incluse dans l'approche. Un traitement cartographique des données mises à disposition ou acquises par des prospections de terrain a été réalisé, en partenariat avec l'antenne bas-normande du CBNBrest. Il permettra sous peu de temps la production de cartes opérationnelles au 1/5000^e ou 1/10000^e, avec la localisation des espaces naturels les plus vulnérables, des recommandations sur les zones d'accès et de stockage primaire, accessibles pour les partenaires par une mise en ligne prévue pour fin avril 2007 (avec mises à jour ultérieures) et des supports CDROM.

Ensuite, l'analyse initiale de la vulnérabilité patrimoniale a été étendue à d'autres groupes biologiques : une étude préliminaire a été lancée auprès du Groupement Ornithologique Normand pour un état des lieux sur la fréquentation du littoral par l'avifaune. Cette dernière a apporté des éléments synthétiques et homogènes sur la vulnérabilité du littoral pour 27 espèces d'oiseaux strictement côtiers, qu'il conviendra d'analyser finement à l'avenir.

Afin de conforter les efforts et résultats produits en 2006 dans une perspective évolutive, un prolongement de l'étude en 2007 a été annoncé, avec une attention particulière pour les points suivants :

- cartographie des habitats à affiner sur certains secteurs et mise à jour de l'état de référence
- poursuite de l'analyse de la vulnérabilité de la faune côtière (oiseaux, mammifères marins, faune des lasses de mer,...) face aux pollutions marines
- Animation et développement du volet formation auprès des acteurs locaux (élus, gestionnaires, services de l'Etat)
- projet d'extension de l'état de référence sur la Haute-Normandie

La maquette d'un site internet de présentation du projet et de mise à disposition de données (notamment via un module de recherche cartographique) a été créée. La mise en ligne du contenu est prévue pour fin avril 2007. Ce site Internet pourra aussi servir d'interface d'échange entre membres du réseau formé et d'outil d'animation du projet.

Questions et remarques de l'assemblée :

Q : Les cartes de vulnérabilité produites seront-elles intégrées dans les atlas de sensibilité POLMAR ?

R : Le travail produit dans le cadre du projet est fourni à la DIREN pour une intégration dans les atlas de sensibilité POLMAR et notamment celui de la Manche, avec un rendu au 1/50000^e. Le projet ATTRACTIV apporte en plus une information complémentaire sur la vulnérabilité du littoral, avec une précision des données utilisables à l'échelle communale (1/5000^e au 1/10000^e).

Q : A quoi peut servir cet état de référence dans la gestion des pollutions marines ?

R : Cet élément important de connaissance des habitats naturels présents sur le littoral peut d'abord servir d'état zéro indispensable pour l'évaluation des dégâts en cas d'échouage de polluants (éléments pour des demandes d'indemnisations), et permettre des actions de dépollution et de restauration adaptées à la nature des milieux présents.

C'est aussi un outil de décision nécessaire pour la bonne organisation des chantiers de dépollution qui apporte des recommandations environnementales sur les niveaux de sensibilité des espaces touchés ou périphériques, les accès à privilégier,... pour limiter les dommages indirects qui pourraient survenir lors de la dépollution.

C'est un outil qui peut alors être mis à disposition du Préfet en cas de déclenchement du plan POLMAR et/ou aux collectivités locales lors d'une pollution d'ampleur faible à moyenne. Son application fait l'objet d'un développement dans la deuxième phase du projet, développée ci-après.

Q : Quel sera le niveau de diffusion des données sur le site Internet ?

R : Le site Internet est destiné à différents publics. Une information générale sur le contenu du projet et sur la définition des habitats et espèces présents sur le littoral sera accessible au grand public. Concernant les données cartographiques hébergées (nature et niveaux de vulnérabilité des habitats, présence d'espèces végétales patrimoniales,...), une réflexion devra être engagée d'ici la mise en ligne sur le niveau d'accès restreint et réservé aux partenaires pouvant être chargés de la gestion d'une pollution, depuis l'échelon communal aux services de l'Etat.

❖ Eléments de proposition d'un cadre opérationnel local pour la veille et la gestion des pollutions marines

par Stéphane RENARD, chargé de mission, Délégation Normandie du Conservatoire du littoral

La deuxième phase du projet ATTRACTIV a pour objectif de parvenir à la définition d'un cadre opérationnel local, permettant une veille et une gestion concertée des pollutions marines en cas d'évènement d'ampleur variable. Un ensemble d'éléments sont proposés pour la définition de ce dispositif, sachant que l'ensemble devra être rediscuté pas à pas en concertation avec tous les acteurs concernés pour une validation en 2007.

Ce cadre opérationnel fait écho à un certain nombre d'enseignements tirés des épisodes de pollutions passés : manque de connaissance du littoral, problèmes de coordination entre acteurs au niveau local, besoin d'expertise pluridisciplinaire,...

Les objectifs sont d'aboutir à une veille en réseau du littoral pour une réaction rapide le cas échéant, et d'apporter un soutien méthodologique aux collectivités locales en cas de pollution qui n'engagerait pas le plan POLMAR. Par ailleurs, son organisation et ses moyens doivent pouvoir être mis à disposition des Services de l'Etat en cas de plan POLMAR déclenché (réseau de correspondants).

Le cadre opérationnel pourrait être composé de deux entités :

- un réseau de correspondants répartis sur le littoral formés à réagir en cas de pollution. Les personnes ressource pourraient être des gestionnaires du littoral et d'espaces protégés, agents locaux, professionnels de la mer. Il pourrait être envisagé un binôme par secteur (*qui restent à définir précisément*) entre un correspondant chargé du patrimoine naturel (ex : un garde du littoral) et un correspondant technique (ex : agent de service technique). Ce réseau

pourrait assurer une mission de veille et de déclenchement d'alerte, la reconnaissance des sites pollués et le soutien méthodologique dans les opérations de nettoyage.

- une cellule d'appui local qui pourrait être saisie par une/plusieurs collectivité(s) concernée(s) par une pollution. Elle serait composée d'un référent départemental représentant du réseau (qui pourrait être un des correspondants en cas de pollution limitée), du binôme de correspondants, de la DIREN et de la DDE et épaulé par un groupe d'experts pluridisciplinaires.

Les conditions requises pour le fonctionnement du cadre opérationnel sont : une identification claire dans le plan POLMAR, la mise à disposition aux correspondants du réseau de l'état de référence et d'une formation adaptée, et une animation hors crise (veille technique, mises à jour, formations complémentaires,...).

Questions de l'assemblée :

Q : Est-il prévu un système d'astreinte pour le réseau de correspondants ?

R : Ce point sensible devra être largement débattu en 2007. Une des réponses pourrait par exemple être un système de suppléants bien identifiés en cas d'absence du correspondant titulaire.

Q : Quelle place du projet par rapport à des possibilités d'arbitrage en cas de pollution occultant l'aspect patrimonial au profit d'un enjeu de sécurité civile, de santé humaine, économique,... ?

R : Le projet ATTRACTIV met à disposition des éléments pour aider à la décision mais en aucun cas ne se substitue à des mécanismes et structures décisionnelles déjà existantes.

Q : Comment faire pour ceux qui sont sollicités en premier, à savoir les maires, soient les mieux informés possibles ?

R : Ce projet est initié dans un contexte de risque important et non d'urgence (contrairement à la démarche bretonne suite à l'Erika). Il en va de la responsabilité collective d'anticiper ce problème, pour être préparé de la meilleure façon en cas d'évènement. Les points d'accroche ne doivent pas être multipliés, la Préfecture restant par exemple l'interlocuteur privilégié des maires, mais une coordination doit être trouvée pour assurer une gestion adaptée de la crise à tous les niveaux de responsabilité.

Session 2

Sensibilisation et coordination locale, de véritables enjeux pour la gestion des pollutions marines...

✳ Plan POLMAR Terre et rôle de la DIREN dans la lutte contre les pollutions marines

par Gérard CLOUET, Adjoint au directeur, Direction Régionale de l'Environnement Basse-Normandie

Le dispositif POLMAR est un plan de secours spécialisé déclenché en cas de pollution maritime majeure permettant la mobilisation et la coordination de moyens de lutte de l'Etat préalablement identifiés, dans les domaines maritimes et terrestres.

La révision du plan POLMAR de la Manche a été lancée en mai 2005 et pilotée par la Préfecture (SIDPC), la DIREN ayant pour sa part lancé la révision de l'atlas de sensibilité du littoral et le plan de secours faune.

La refonte de l'atlas de sensibilité est confiée au laboratoire GEOMER par la MIMEL, qui intègre 3 indices géomorphologique, écologique et socio-économique pour caractériser la sensibilité du littoral de la Manche. L'indice écologique est développé dans le cadre du projet ATTRACTIV et sera intégré à l'atlas courant 2007.

Le plan de secours faune est en phase de réalisation avec la définition de trois centres de collecte d'oiseaux mazoutés répartis sur le littoral et d'un organisme qui s'occupe de la collecte. Le problème est le sous-équipement des centres de soins en Basse-Normandie.

Les plans POLMAR devraient à terme être repris dans les plans ORSEC zonaux et départementaux, assurant ainsi l'intégration des collectivités.

✳ Etat de la coopération en cas de pollution maritime de moyenne ampleur en France – Exemple du Tricolor

par Vincent HERBERT, maître de conférences, Institut des Mers du Nord, Université du Littoral de la Côte d'Opale

Cette présentation avait pour but d'identifier les enjeux d'une gestion de pollution marine de moyenne ampleur, à partir de l'exemple du Tricolor, événement survenu dans le détroit du Pas de Calais fin 2002 et causant des pollutions sur la côte d'Opale début 2003. Quel est le rôle des collectivités hors cadre du plan POLMAR (« résilience côtière »)?

Deux modes de gestion de la pollution différenciés (Nord et Pas de Calais) ont été présentés :

- une vision locale dans le Nord avec la création de cellules de crise permettant une prise de décision concertée et coordonnée entre acteurs territoriaux et l'Etat,
- une organisation centrale dans le Pas de Calais avec une implication forte de l'Etat (sous-préfectures) dans le soutien aux communes.

L'analyse des deux démarches a montré une meilleure efficacité des actions dans le Nord où la culture du risque est plus prégnante et l'échelle intercommunale privilégiée dans les prises de décisions. A l'inverse, des difficultés sont apparues dans le Pas de Calais concernant les relais d'information et la coordination entre communes.

Enfin, les collectivités ont à leur disposition le plan communal de sauvegarde (PCS), véritable outil pour assurer l'anticipation et la planification dans la gestion des pollutions marines au niveau local.

✳ Présentation de VIGIPOL et son action en faveur de la protection du littoral breton face aux pollutions marines

par Jacques MANGOLD, Directeur de VIGIPOL, Syndicat Mixte de protection du littoral breton

Vigipol a pour mission de protéger le littoral Nord de la Bretagne contre les risques et les effets des pollutions liées aux transports maritimes et de défendre les intérêts des populations riveraines. Ses actions sont à la fois préventives et curatives, tant en direction des responsables de la réglementation du trafic maritime que des instances chargées de la négociation des conventions internationales. Elles visent aussi à associer les élus locaux à l'organisation des moyens de lutte contre les effets des pollutions ainsi qu'à défendre les victimes en justice.

En 2005, Vigipol rassemble 97 communes du Finistère, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine (dont 6 en cours d'adhésion) ainsi que les conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor.

Le maire tient un rôle difficile dans la gestion d'une pollution de son linéaire côtier : responsabilité, attitude passive (demande de soutien à l'Etat) ou active (réaction et anticipation individuelle ou collective), actions de prévention et protection mises en œuvre.

Le financement de la gestion de la pollution est un point déterminant : il peut être supporté par le fonds POLMAR même hors déclenchement du plan ou doit faire l'objet d'un recours en justice pour faire supporter la restauration par le responsable de la pollution.

❖ **Table ronde : Quelle implication des élus locaux dans la gestion des pollutions marines ?**

avec la participation de

Marie-Noëlle LE BORGNE, Conseillère municipale de Gatteville-Phare et membre de la CC de St Pierre Eglise (50)

Paul BARET, Maire adjoint de Ver sur Mer (14)

Gérard CLOUET, adjoint au Directeur, DIREN de Basse-Normandie

Vincent HERBERT, Maître de Conférences, Université du littoral de la Côte d'Opale

Jacques MANGOLD, Directeur de VIGIPOL

Marie MAHIER, Chargé d'études, Cedre

Animation : Stéphane RENARD, chargé de mission, Conservatoire du Littoral

La table ronde avait pour objectif de s'interroger sur les points suivants :

- Quelle implication des collectivités locales dans la gestion des pollutions marines ?
- Quel cadre actuel (information, anticipation, moyens d'action, besoins) ?
- Quels sont les éléments d'organisation et de moyens à mettre en place ?

Les éléments de proposition du cadre opérationnel donnent déjà quelques réponses qui devront être confortées et amendées par les discussions, pour devenir à terme un dispositif local reconnu et sollicité le cas échéant.

Éléments de cadrage

- Il ressort un **besoin important d'information et d'assistance en continu des collectivités et des élus**, notamment les maires. Ils sont en effet désireux le cas échéant d'éléments sur les enjeux patrimoniaux de leur territoire, la nature de la pollution et les effets possibles sur les milieux et la santé publique, les moyens appropriés à déployer, la destination des déchets... « L'accessibilité de l'information est au cœur de l'efficacité ».

- Les élus ne souhaitent pas toujours demander le déclenchement du plan POLMAR en cas de pollution d'ampleur moyenne, ce dernier pouvant occasionner des effets contre-productifs pour l'économie locale, notamment à l'approche de période touristique.

- **Le maire est responsable** de la qualité de son littoral et a un pouvoir de police sur sa commune (Art. L2212 du CGCT). Il apparaît que les petites communes littorales ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour gérer la crise : l'échelon intercommunal est alors intéressant pour engager une action. Cependant, il faut considérer que le pouvoir du maire ne peut être délégué à l'organisme intercommunal, et seule une délégation de moyens pourra être envisagée. Pour être efficace, elle doit avant tout faire l'objet d'une démarche anticipatrice et être prévue dans un document de planification.

- Le maire est responsable des bénévoles qui exercent des opérations de nettoyage sur sa commune, sauf si le plan POLMAR est déclenché, le préfet prenant alors cette responsabilité. Ainsi, face à ces problèmes de responsabilité, le recours aux bénévoles est de plus en plus limité et remplacé par des

CDD. Ceci nécessite alors des moyens qui peuvent être débloqués par le fonds POLMAR ou par une coopération locale (*à prévoir en amont ?*), en attente d'une procédure judiciaire d'indemnisation.

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un outil mis à disposition des maires qui souhaiteraient s'engager de manière préventive et sans intervention de l'Etat dans une procédure de planification pour se prémunir de risques naturels ou technologiques. Aujourd'hui, il n'est obligatoire que pour les communes concernées par un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) autour des sites SEVESO, et par un Plan de Protection contre les Risques (P.P.R.) approuvé par le préfet. Il reste toutefois recommandé pour les communes littorales par l'instruction du 04 mars 2002, article 4.2.1 pour le PSS POLMAR, et contenir alors un volet « INFRAPOLMAR ». Une convergence doit alors être trouvée avec le dispositif POLMAR.

Eléments d'organisation et de moyens

- Il est nécessaire pour les maires de disposer d'une **bonne connaissance du patrimoine naturel**, par le biais d'une information simple et accessible rapidement. Loin d'être une contrainte, le patrimoine naturel doit pouvoir être l'objet d'une mobilisation d'importance, notamment sur les communes où il est vecteur d'attractivité (tourisme vert). C'est à ce titre que peut répondre l'état de référence produit dans le projet ATTRACTIV, qui sera accessible via internet à partir d'un module de recherche cartographique (entrée commune pour les données de type carte opérationnelle) et/ou transmis aux communes en version papier/CDRom. La cellule d'appui proposée pourrait être saisie par la collectivité qui demande un soutien méthodologique.

- L'information doit être portée sur le terrain par des personnes spécialisées et disponibles dans le temps, d'où la nécessité de personnels techniques formés, capables de concentrer l'information. Le réseau de correspondants prévu dans le cadre opérationnel peut y participer, avec un lien étroit avec les collectivités. Il est important d'associer aussi les SDIS, qui sont les premiers à intervenir (formation, via les CODIS ?). Le besoin d'animation autour de l'information est exprimé : il doit assurer la sensibilisation des acteurs locaux, la bonne utilisation des données, et l'actualisation de l'information.

- La collectivité qui souhaite s'orienter dans une démarche d'anticipation peut rédiger un PCS et nommer un Référent à l'Action Communale ou Intercommunale (RAC ou RAIC). La nomination d'un RAIC nécessite en amont une prise de compétence par la communauté de communes. Dans tous les cas, le référent technique est alors la personne ressource détentrice de l'information et en contact avec les correspondants patrimoine naturel du réseau (binôme) proposé dans le cadre opérationnel. Les agents ainsi nommés doivent être formés : des possibilités de formation via le CNFPT pourraient être définies, en lien avec le Cedre.

- L'échelon intercommunal apparaît comme le niveau d'intervention le plus adéquat, notamment pour des littoraux de petites communes. La mutualisation des efforts est engagée, via une délégation de moyens.

- La définition d'un plan de prévention de type INFRAPOLMAR / PCS ne peut être envisagé que si le plan POLMAR du département correspondant est effectif. Il est en effet important que ces 2 plans soient concourants pour éviter des divergences qui nuiraient à l'efficacité d'action. Par ailleurs, les collectivités locales doivent être associées aux exercices de simulation POLMAR.

- Dans une logique de rationalisation des coûts, la collectivité doit recenser les matériels spécifiques et généraux nécessaires et mobilisables en cas de crise. Elle peut faire appel aux centres de stockage POLMAR qui peuvent lui louer le matériel spécifique (cribleuse, barrages flottants,...). Une gestion intercommunale de ces matériels y contribue également.

L'objectif pour le Conservatoire du Littoral est de trouver un calage avec l'Etat et les collectivités entre le cadre opérationnel qu'il propose, les éléments exposés au cours de la présente table ronde et les dispositifs actuels (PSS POLMAR) ou futurs, pour une validation courant 2007.

✳ Bilan de la journée et clôture du séminaire

par Bernard CAZENEUVE, Vice-Président de la Région Basse-Normandie, Président de la commission "Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme"

Le projet ATRACTIV *Vulnérabilité des espaces naturels aux pollutions marines*, engagé sur 2006, est une première étape dans l'anticipation face aux risques de pollutions marines. Il est notamment soutenu par la Région Basse-Normandie, très attachée à sa façade maritime et aux enjeux naturels (érosion côtière, protection de la biodiversité, gestion des risques,...) et économiques (pêche, aquaculture, cultures marines, tourisme, ...) qui s'y exercent, parfois sources de conflits d'usage.

Ce projet fait écho à une nouvelle prise de conscience environnementale et aux questionnements de plus en plus fréquents des acteurs économiques sur l'impact de leurs activités sur les milieux, tel qu'il peut par exemple être envisagé avec les conchyliculteurs normands.

Le développement des activités économiques liées au littoral présente des risques, notamment en terme de pollutions marines. La Manche constitue, en effet, une des voies de navigation les plus fréquentées au monde. Le littoral normand est donc exposé tous les jours aux risques de pollutions par les hydrocarbures. La Région Basse-Normandie souhaitant devenir une véritable éco-Région, elle est soucieuse d'anticiper les conséquences environnementales des risques d'accidents maritimes.

Par ailleurs, la Région exprime une volonté de démarche coordonnée dans la sécurité maritime. Elle est partie prenante dans une coopération transmanche avec la Grande-Bretagne et les régions françaises voisines (Arc Manche) et travaille sur la problématique.

Dans cette optique, le projet doit permettre de disposer de résultats opérationnels pour les acteurs de la façade littorale qui auront à intervenir en cas de pollutions marines, en complémentarité avec les plans POLMAR existants. La démarche, portée par le Conservatoire du Littoral, intéresse particulièrement la Région dans la mesure où elle permet d'informer les acteurs de terrain (collectivités, agents et gardes du littoral...) et de les mobiliser dans une perspective d'intervention coordonnée.

Au regard des résultats présentés au cours de la journée et afin d'aboutir aux objectifs escomptés et en accord avec ses partenaires, la Région contribue à la poursuite du projet initial sur 2007 avec de nouveaux objectifs :

- affiner l'état de référence du littoral bas-normand en développant notamment le volet faune
- valider un cadre opérationnel concerté et veiller à son animation (volet formation)
- développer un réseau de correspondants sur le littoral

Enfin, il paraît essentiel que la démarche soit resituée sur un territoire interrégional. Aussi, il est souhaitable que ces travaux s'étendent sur la Haute-Normandie, dans une logique de complémentarité d'action.

Compte-rendu adressé à tous les invités au séminaire de restitution.